

# ut en cacher un autre



à gauche avec son adjoint Gérard Mignacca et, au Coral, avec des pensionnaires judiciaire aurait des conséquences dramatiques

trouvé un lot de photos pornographiques. Interrogé à leur sujet, Krief aurait alors débarrassé son histoire. **Deuxième version** : installé dans une maison qu'on lui avait prêtée à Vic-le-Comte, il en aurait profité pour vendre les meubles. C'est en venant constater les faits que la police aurait découvert les photos. Krief aurait alors été placé sous contrôle judiciaire. Dans cette hypothèse, on comprend mal qu'il ait pu ensuite, sans être inquiété, se rendre avec son frère dans les rédactions de plusieurs journaux parisiens pour essayer de leur vendre un faux procès-verbal de police mettant en cause un ministre et un philosophe. **Troisième version** : Krief se serait présenté spontanément en juillet au commissariat de La Villette. Il n'aurait fourni aucune photo à la police mais aurait déclaré que certaines photos figurant dans des revues clandestines pour pédophiles avaient été prises au Coral.

Des questions se dessinent en filigrane derrière cette incertitude : d'où sont venues, si la troisième version — la plus autorisée — est la bonne, les deux premières versions, et dans quel but ont-elles été répandues ? Krief a-t-il agi seul, par souci de vengeance contre Claude Sigala qui

avait déposé contre lui une plainte pour faux (il s'était fait passer pour un salarié du Coral) ? Ou a-t-il été manipulé ? Par qui et dans quel but ? Krief est-il lui-même, comme l'affirme Sigala, un pédophile, et de surcroît mythomane ?

• **Les photographies.** C'est le point le plus mystérieux de l'affaire, l'objet manquant autour duquel tout s'ordonne. Elles constituent en principe la seule pièce à conviction. Mais personne — sauf sans doute le juge Salzmänn — ne sait ce qu'elles représentent, qui les a prises et développées, quel est leur nombre. Selon la police, les seules photographies existantes sont celles qui figurent dans ces fameuses revues aux titres évocateurs — « l'Inceste » et « Lolita » — et sur lesquelles quelques enfants seraient identifiables alors que les adultes auraient la tête coupée. Selon M<sup>e</sup> Tubiana, l'un des avocats de Claude Sigala, il y aurait dans le dossier trois types de photos : celles des revues ; celles fournies par Krief, représentant des enfants habillés ou nus mais *sans adultes* ; celles — deux mille — qui ont été saisies chez le directeur de la revue « Possible », un ami de Claude Sigala, et sur

lesquelles aucun adulte ne serait visible. Qu'en est-il réellement ? Les photos sont-elles oui ou non pornographiques ? Ont-elles été prises par Krief ? Ont-elles été prises au Coral ?

• **Les parents.** On aurait naturellement tendance à penser que si leurs enfants avaient été victimes de passages à l'acte sexuel, ils seraient les premiers à s'en émouvoir. Or, jusqu'à ces tout derniers jours, aucun d'entre eux n'avait déposé plainte, et ils ont été les principaux organisateurs des nombreux comités de soutien qui se sont créés. Plusieurs d'entre eux ont tenu à témoigner par écrit de la confiance qu'ils faisaient à Claude Sigala et des bienfaits que leurs enfants avaient retiré de leur séjour au Coral. Une seule plainte a été enregistrée le 19 octobre, celle d'une voisine qui aurait recueilli des enfants du Coral après qu'ils se furent plaints des pratiques pédophiles. Mais, selon M<sup>e</sup> Tubiana, leur témoignage serait sujet à caution : ils s'étaient déjà plaints il y a six mois et la D.D.A.S.S. (2), après enquête, avait renoncé à donner suite.

## Le récit des enfants

Le silence des parents est assurément l'argument le plus solide de la défense. On peut en effet avancer toutes sortes d'hypothèses pour expliquer que des parents de psychotiques, ayant enfin trouvé, après des années d'enfer, un endroit où leurs enfants semblaient heureux, entourés d'affection, non soumis aux médications abrutissantes et à l'enfermement qui sont la règle dans les hôpitaux psychiatriques, acceptent de fermer les yeux sur d'éventuels attouchements, voire les considèrent comme thérapeutiques. Il est cependant difficile d'imaginer que les mêmes, s'ils avaient eu la certitude que les éducateurs étaient des pédophiles profitant de leur position de soignants pour assouvir leurs désirs pervers sur des enfants malades, s'ils avaient en outre appris qu'un réseau organisé de prostitution permettait à des notables parisiens, lyonnais et marseillais de venir profiter de l'aubaine, auraient encore accepté la chose sans broncher...

• **Les enfants.** Outre les déclarations de Krief et les fameuses photos, c'est sur leur témoignage que semble s'être fondé le juge Salzmänn pour procéder aux inculpations. Leurs déclarations, non légalement utilisables dans un procès, seraient aussi, selon la défense, d'autant moins crédibles qu'il s'agit d'enfants particulièrement impressionnables. On pourrait lui objecter que, si l'on considère — comme les textes émanant du C.R.A. l'affirment — qu'ils sont assez grands pour « vivre librement leur sexualité », ils sont donc assez grands pour en parler...

Toujours est-il qu'ils ont parlé et qu'ils parlent encore. Nous avons appris, de source bien informée, que les responsables de l'instruction ont reçu de nombreux témoignages émanant d'enfants ayant séjourné au Coral et ayant demandé à partir à cause des pratiques pédophiles qui y avaient cours. L'instituteur d'Aimargues, Michel Mathes, se souvient que « plusieurs enfants nous avaient dit qu'ils étaient mal à l'aise au Coral, sans préciser pourquoi »... Il est donc difficile, même si on se méfie des vieux

(2) Direction départementale de l'Action sanitaire et sociale.